

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le champ de compétences de l'Eurométropole de Strasbourg couvre de nombreux domaines: logement, action sociale, urbanisme, environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sport, éducation et petite enfance, sécurité.

Depuis de nombreuses années, notre collectivité est engagée dans l'accompagnement des parcours de formation en accueillant des stagiaires de différents niveaux au sein de ses services: étudiants-es de haut niveau, élèves de collèges et lycées professionnels et technologiques ou encore adultes en formation.

Nos référents-es de stage sont formés-es à la fonction tutorale pour vous apporter un encadrement de qualité.

Conditions d'accès : être inscrit dans un des établissements suivants :

- ❖ collège / lycée
- ❖ université
- ❖ organisme de formation professionnel agréé
- ❖ Pôle Emploi / Mission Locale

Comment faire votre demande : soit en déposant sur le site, un CV et une lettre de motivation relative au domaine de stage recherché en précisant la période sur laquelle vous devez le réaliser, soit en répondant à une offre. Les offres sont mises en ligne tous les ans au mois de novembre.

Comment postuler : cliquer sur l'offre qui correspond à votre souhait de stage et valider votre candidature en déposant sur cette offre votre CV, lettre de motivation. Les dossiers sont transmis aux directions/services qui ont proposé une offre de stage. Vous pourrez alors être conviés à un entretien si votre profil a retenu l'attention du service d'accueil.

Gratification : son montant est égal à 3,90 € par heure de stage (soit 15 % du plafond de la Sécurité sociale en 2020).

Elle est possible uniquement :

- ❖ pour les stages relevant de l'enseignement professionnel ou supérieur (cursus initial) d'une durée de 2 mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures ou à partir de la 309e

heure de stage même s'il est effectué de façon non continue (durant la même année scolaire ou universitaire)..

- ❖ si votre demande correspond à une offre proposée sur notre site.

Avantages :

Vous avez accès aux restaurants administratifs de l'Eurométropole de Strasbourg du lundi au vendredi midi en bénéficiant d'une participation aux frais d'admission.

L'Eurométropole participe à vos frais de transport sur les abonnements CTS, abonnement combiné CTS/SNCF ou Vélhop.

Points de vigilance :

- ❖ compte tenu du nombre important de candidatures reçues et avoir une possibilité d'effectuer un stage au sein de nos services, nous vous conseillons d'effectuer ces démarches au moins 6 semaines avant la date de début de votre stage.
- ❖ dans tous les cas, une convention devra impérativement être établie et signée par l'ensemble des parties avant le début du stage.